



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Déclaration liminaire à la CAP des greffiers du 2 juillet 2021

Cette CAP intervenant avant l'été, avec une trêve sur les restrictions imposées par la crise sanitaire, semblerait augurer pour les agents des jours meilleurs. Il n'en est malheureusement rien : l'aspect humain dans la gestion des ressources humaines paraît de plus en plus éludé ; les notions de rentabilité et d'optimisation des moyens sont invoquées par les « managers » et chefs de juridiction, prenant le dessus sur toute autre considération ; la crise sanitaire a cristallisé les problèmes sous-jacents qui ressurgissent, venant s'ajouter à ceux engendrés par les réformes successives, qui s'enchaînent à un rythme effréné.

Les collègues sont « à bout de force et de nerfs », écrivent les collègues dans la motion adoptée en AG des fonctionnaires du TJ d'Aix-en-Provence le 25 juin dernier, évoquant la souffrance au travail croissante, le manque de moyens etc. Nous pourrions citer toutes les juridictions, tant le désarroi est généralisé.

Les sorties d'école ne comblent pas le manque d'effectifs, et les adjoints administratifs disparaissent peu à peu des greffes, absence qui se fait cruellement ressentir.

Mais plutôt que de recruter ces adjoints administratifs qui nous font tant défaut, le ministère, dans la droite ligne de politique de casse de la fonction publique et du statut des fonctionnaires engagée par cette majorité, préfère recruter des contractuels ! Contractuels qui, petit à petit, sont positionnés à la place de fonctionnaire déjà en postes ; contractuels qu'on laisse indiquer dans la signature de leurs mails « greffier contractuel dans tel service » !

Sur le plan des mobilités, le système désavantage clairement les greffiers : les postes sont trop souvent laissés vacants à l'issue des mobilités, pour être ensuite offerts en sortie d'école ; la défense des dossiers des collègues par les représentants syndicaux que nous sommes est nécessairement limitée par l'absence de transparence, le manque de lisibilité et de visibilité. Si nous obtenons cependant gain de cause pour un certain nombre de greffiers, c'est l'incompréhension totale concernant le refus de mutation de certains collègues.

Nous dénonçons par ailleurs ce que l'administration nomme les appels à candidature « au fil de l'eau », en dehors des campagnes de mobilité, et de manière désordonnée.

Nous nous interrogeons également sur le nombre de recours et les suites qui leur sont données.

Enfin, le nombre de demandes de non titularisation et de prolongation de stage laisse dubitatif : les stagiaires ont-ils pu accomplir un parcours de formation adapté, dans cette période compliquée pour tous, pour pouvoir exercer correctement les fonctions de greffier à l'issue de leur formation ?